

Compte rendu du Conseil Municipal de Le Ribay

Séance du 09 AVRIL 2013

Le 09 avril 2013, à 18h30 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Ribay se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, André ROCTON

1°) BUDGETS PRIMITIFS 2013

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les budgets 2013, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Budget Communal

En fonctionnement..... 385 641.65 €
En Investissement..... 170 828.33 €

Taux d'imposition communaux (Inchangés par rapport à 2012)

- 21.87 % pour la taxe d'habitation
- 23,09 % pour la taxe foncière (bâti)
- 44.49 % pour la taxe foncière (non bâti)

Budget Logement

En fonctionnement..... 89 421.00 €
En Investissement..... 250 024.95 €

Budget Assainissement

En fonctionnement..... 21 382.66 €
En Investissement : 16 863.29 €

TARIFS ASSAINISSEMENT (inchangés par rapport à 2012)

| | |
|----------------------------|-------------------------|
| Forfait annuel | 62.00 € |
| Redevance sur consommation | 0.33 € / m ³ |

Budget "Résidence des Tisserands"

En fonctionnement..... 71 854.77 €
En Investissement..... 71 553.77 €

2°) Autres subventions communales

Le conseil municipal a décidé d'attribuer les autres subventions communales comme suit :

- Groupement communal de défense contre les nuisibles : 200 €
- La Gaule Ribayéenne 350 €

3°) Piscine de Lassay-les-Châteaux

A la demande de M. le Maire de Lassay-les-Châteaux, sollicitant une participation financière de la commune du Ribay au déficit de fonctionnement de la piscine de Lassay, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande de M. le Maire.

4°) Frais de scolarité

Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de participation financière aux frais de scolarité d'un enfant domicilié au Ribay et inscrit à l'école publique de Lassay-les-Châteaux

5°) Terrain cadastré C n°994

Vu que le projet d'installation d'un transporteur sur le territoire n'a pas abouti, le conseil municipal a décidé d'annuler la décision prise le 11 avril 2011 qui consistait à acheter le terrain cadastré C n°994 attenant à l'ancien terrain de foot.

6°) Travaux d'entretien Voirie

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Lochard-Beaucé pour la réalisation de travaux d'entretien au lieu-dit « La Frette » et « La Soutivière » pour un montant respectif de 3600 € HT et 1 872.50 € HT

7°) Débroussailleuse du tracteur communal

Le conseil municipal charge M. Le Maire de consulter des entreprises pour le remplacement d'une débroussailleuse hydraulique et la vente de l'ancien matériel.

8°) Voirie 2013

Le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux de voirie sur la voie communale de « La Hayère » et donc de lancer une consultation selon la procédure adaptée

9°) Modification n°1 et Révisions simplifiées n°1, 2, 4 du PLU

Le conseil municipal a décidé d'approuver la modification n°1 et les révisions simplifiées n°1, 2, 4 du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier de la révision simplifiée approuvé est à la disposition du public, à la mairie, aux jours et heures d'ouverture à la Sous-Préfecture.

10°) Représentativité des communes dans la CC

Le conseil municipal a approuvé la composition du nombre de délégués communautaires qui représenteront les communes après les élections de 2014.

11°) Entretien des réseaux d'assainissement et des réseaux d'eaux pluviales

Le conseil municipal a renouvelé le contrat d'entretien de réseaux EU et EP dans les mêmes conditions qu'en 2008 (prestation à la journée 650 € HT)

12°) Logement locatif : changement radiateurs

Le conseil accepte le devis de l'entreprise JARDIN GOUPIL pour le remplacement de 2 radiateurs dans le logement 40, rue Nationale : Montant 1288 € HT

13°) La Chapelle de L'Hermitage

Sur proposition des propriétaires, le conseil municipal a donné un avis favorable pour l'acquisition de la chapelle de l'Hermitage à l'Euro symbolique. Le conseil sollicite la création d'un droit de passage pour accéder à ce monument.